

# Blagnac, questions d'histoire **66**

Revue Semestrielle d'histoire locale - novembre 2023

Un camp néolithique au  
nord de Blagnac :  
le site de Château Percin  
à Seilh

*p.1*

La confrérie  
de saint Jacques  
le Majeur  
à Blagnac

*p.12*

L'architecture des  
années 30 à Blagnac :  
style Art Déco et  
courant Néo-basque

*p.23*

Jean Bertrand  
le Résistant

*p.33*



*Procession de communiantes à Blagnac le 11 juin 1950. Photo de Germaine CHAUMEL. AM de Toulouse.*

Guerre d'Algérie :  
l'histoire partagée et  
apaisée

Retour sur image !  
Germaine Chaumel

De nouveaux quartiers  
et leurs places

La petite histoire du  
Vélo Club Blagnacais

# De nouveaux quartiers et leurs places

par *Suzanne Béret*

Durant la décennie 1970, l'augmentation importante de la population blagnacaise entraîne au nord de la ville, la naissance des nouveaux quartiers du Ritouret et du Grand Noble où se côtoient en parfait équilibre l'emploi, les services, les commerces, les loisirs urbains, les espaces verts et, bien sûr, l'habitat, le tout autour ou près d'une place.

## UN PLAN D'URBANISME

En dix ans la population blagnacaise a doublé passant de 5 320 habitants en 1962 à 10 330 en 1971, augmentation causée en particulier par les nombreux emplois créés notamment dans l'aéronautique. Cette évolution commencée il y a une vingtaine d'années s'est accélérée depuis sept ou huit ans à un rythme particulièrement rapide créant le besoin de logements.

Pendant ce laps de temps, des constructions ont vu le jour mais, sans l'intervention de la commune. L'urbanisation est alors « *aux mains du privé* ». Les propriétaires ont vendu des terrains aux promoteurs à des prix très élevés favorisant la spéculation. Le bâti s'élève le long de l'avenue du Général Compans jusqu'au groupe ancien d'habitations du pont de Blagnac sous forme de pavillons individuels ; au Plateau, à la Palme et chemin d'Aussonne avec quelques immeubles collectifs ; de part et d'autre de la route de Grenade auxquels s'ajoutent, pour une cinquantaine de familles, les petits collectifs de la « cité Nord » rue de Carrière et les maisons individuelles chemin Barrieu.



*La cité Nord  
rue de Carrière -  
photo BHM*

Ce développement désordonné, l'éparpillement de la surface bâtie rendent très onéreux pour la commune l'installation des équipements collectifs indispensables à une vie urbaine harmonieuse et expliquent leur absence en certains endroits. Comme le fait remarquer Guy Éché, auteur de « Blagnac, ville et village », « *on a vendu des logements mais, pas grand-chose autour* » et le plus souvent « *sans souci environnemental. Des arbres ont été coupés et non remplacés* ».

Le maire Jacques Puig et les conseillers municipaux veulent bien voir se poursuivre

la croissance de la ville à condition de pouvoir l'organiser sans nuire au centre ancien et de façon que la commune « *garde son âme* », son originalité et son unité. Ils désirent délimiter eux-mêmes les zones résidentielles, industrielles et de loisirs tout en sauvegardant une activité agricole et maraîchère importante remontant à plusieurs siècles, préserver ainsi les intérêts des Blagnacais et assurer une urbanisation « *dynamique et sans motivation spéculative* ». Blagnac doit rester une ville au cadre de vie agréable, où il fait bon vivre et surtout ne pas devenir « une cité-dortoir ». Aussi, un plan d'urbanisme et de développement, adopté par le conseil municipal le 6 octobre 1969 et approuvé par le préfet en juin 1971, se plaçant dans le long terme, prévoit l'aménagement de 500 hectares et une population allant jusqu'à 25 000 habitants. Pour intervenir plus efficacement, les élus révisent ce P.U.D. en 1972 et préparent un plan d'occupation des sols (P.O.S.) (1) qui ne sera rendu public qu'en 1985.

En attendant, pour procéder à une urbanisation « cohérente et planifiée », qui favorise une politique sociale du logement sans négliger la qualité, ils vont se servir des possibilités offertes par la loi d'orientation foncière de 1967, instrument législatif nouveau.

## LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉE DE BLAGNAC RITOURET

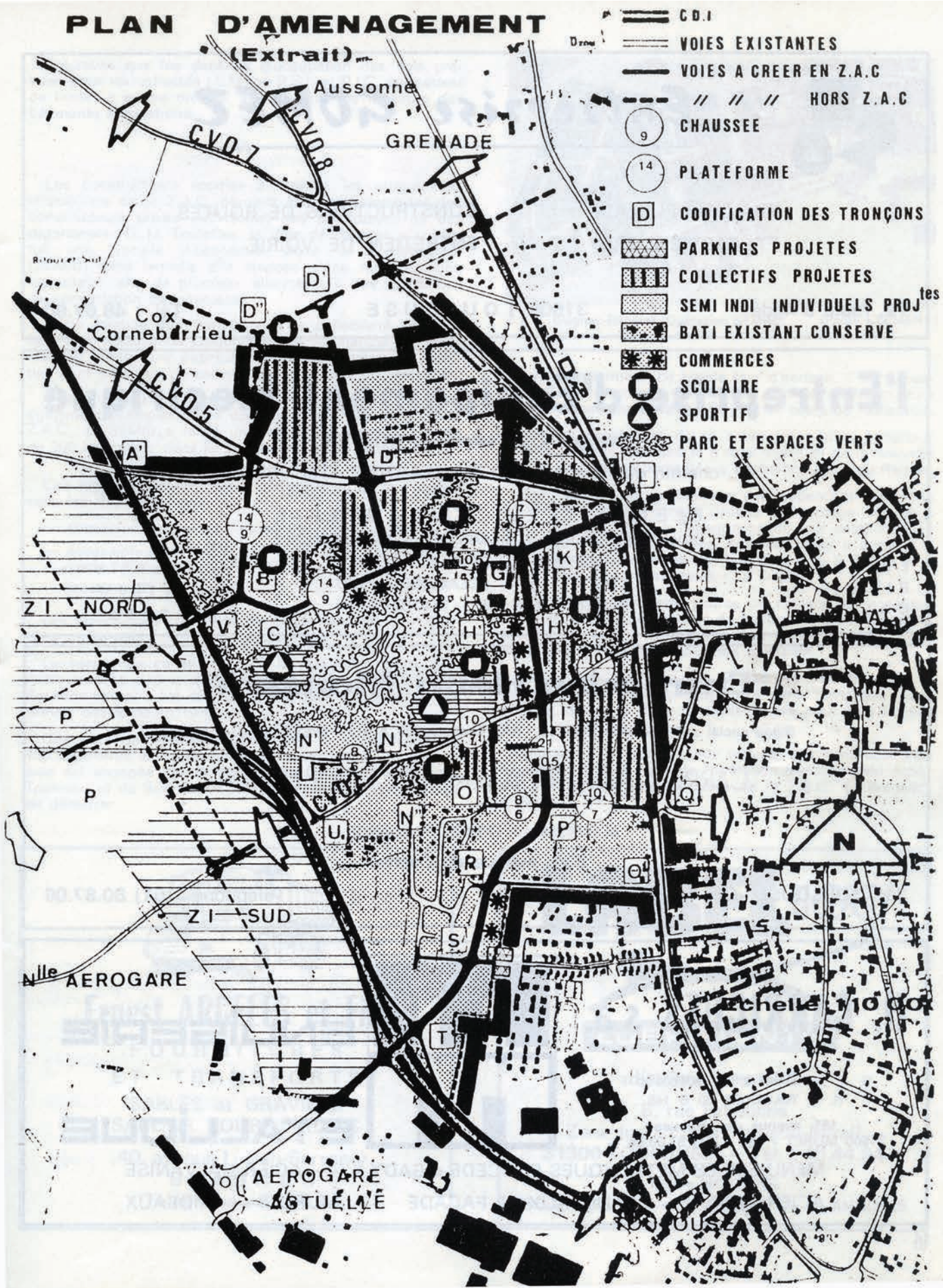
Cette loi « *donne aux collectivités de plus grandes responsabilités, en particulier dans la conception du développement communal par l'établissement de plans d'occupation des sols, dans l'action foncière par la création de zones d'aménagement différencié (Z.A.D.) et sur la construction dans les zones d'aménagement concertée (Z.A.C.)* ». En conséquence, elle permet à Blagnac comme aux autres communes, d'acheter des terrains pour les aménager puis, de les rétrocéder à des promoteurs publics ou privés en obtenant un gain appréciable pour couvrir les frais d'équipement.

En 1973, devant la demande accrue de logements, « *d'équipements collectifs, scolaires, sociaux, culturels, sportifs et autres, indispensables au bien-être et au cadre de vie des nouveaux habitants* », la municipalité décide de créer la Z.A.C. dite de *Blagnac-Ritouret* à usage d'habitation. Délimitée par la route de Grenade, la zone aéroportuaire, le lotissement du Plateau et par la future Z.A.D. du Grand Noble, elle s'étend sur 98 hectares dont 23 environ déjà bâtis qui seront conservés (chemins de Bélisaire et d'Aussonne, le C.E.S. Henri Guillaumet...). Elle fait l'objet d'un dossier de création



# PLAN D'AMENAGEMENT

(Extrait)



# RITOURET

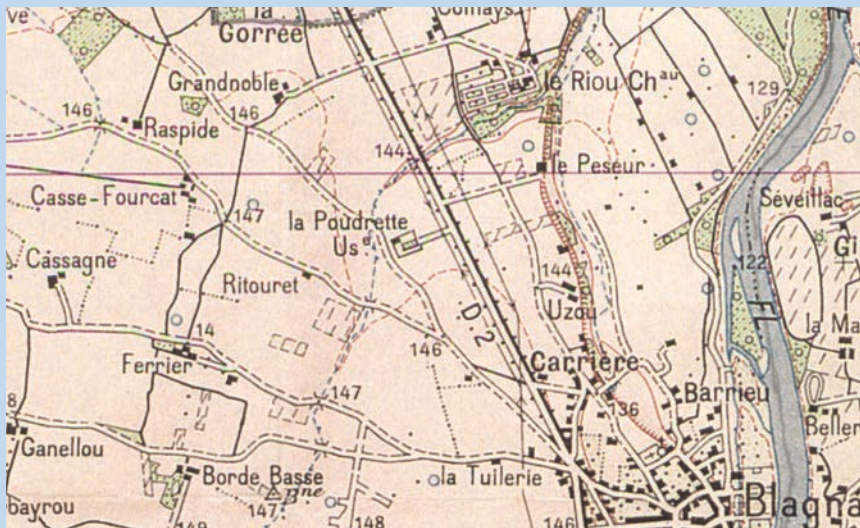
C'est le nom d'une petite ferme existant dans cette zone.

Ritou signifie curé, Ritouret, petit curé

L'étymologie vient peut-être de l'ancien occitan « reitouret » diminutif de « reitou » : recteur, chef d'une confrérie...

D'après les documents d'archives (recensements, documents fiscaux), il semblerait qu'elle n'existe pas encore au XIX<sup>e</sup> siècle. En 1920, ces mêmes documents montrent qu'elle est incluse dans la section dite « Cassagna » et la majorité des terres qui l'entourent dans celle du « Grand Noble ».

Elles appartiennent à la veuve de Jean Darolle, à Patrice Bertrand et à Baptiste Galaut mais, le nom du propriétaire de la ferme n'est pas mentionné.



par l'AEPRAC (2) (Animation Études et Programmation Pour la Réalisation d'Aménagements Concertés) avec la collaboration de l'Agence d'urbanisme de l'agglomération toulousaine (AUAT) et des techniciens agréés de la ville de Blagnac. Le conseil municipal adopte ce projet le 24 septembre 1973, le préfet l'approuve le 11 décembre suivant et il est déclaré d'utilité publique le 2 décembre 1974.

À l'inverse de la Z.A.C. d'activités diverses de l'aéroport réalisée et aménagée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse, la Ville de Blagnac assume seule la maîtrise d'ouvrage de celle du Ritouret afin de préserver les intérêts des nouveaux Blagnacais et de « s'assurer les moyens d'initiative et de contrôle indispensables à une urbanisation dépouillée de toute motivation spéculative ». Le maire et les conseillers municipaux insistent sur ce dernier point à plusieurs reprises.

En avril 1974, la Société dirigée par M. André Vandenberghe procède à l'étude des sols et M. Pierre Lebel est choisi comme géomètre expert. Le budget primitif de 1974 permet de régler leurs honoraires.

Les travaux d'alimentation en eau et de distribution commencent en juin 1974. La commune demande à la Direction départementale de l'Agriculture de prêter son concours à l'élaboration et au suivi du projet. Ceux de l'assainissement, de voirie, d'éclairage et du parc urbain débutent dès janvier 1975, se poursuivent tout au long de l'année et se terminent en 1976-1977. Les complètent ceux pour les superstructures : établissements scolaires, crèches, nouvelle gendarmerie... La dépense pour ces aménagements et équipements sera couverte par les emprunts amortis en 25 ans auxquels la commune a habituellement recours pour ce genre de travaux, par des emprunts particuliers à court terme contractés à la Caisse des Dépôts avec l'accord du préfet : 2 000 000 francs en 1974, 3 600 000 en 1975 notamment et par les versements des constructeurs calculés pour correspondre au prix des terrains viabilisés mis à leur disposition. Aussi, d'après les élus, cette Z.A.C. ne pèse pas sur le budget communal, au contraire, elle est une source d'enrichissement puisque les équipements « acquis gratuitement » profitent à l'ensemble de la population et à son bien-être.

Dès 1974, la commune acquiert des terrains, puis les revend une fois aménagés à la S.E.M.I.B. (3) dans laquelle elle possède la majorité des actions, à la Société Sud-

Construction, à la S.A.M.A.I., à la Société coopérative H.L.M. et à divers autres promoteurs. Les Domaines fixent le prix de l'hectare ne désavantageant personne et faisant disparaître les craintes de certains vendeurs. Le 20 mars 1975, le préfet approuve le programme financier, l'échéancier et les modalités de financement de la réalisation de la Z.A.C.

Pour ne pas couper ce nouveau quartier du Centre ancien, en février 1984, sera mis en service allée des Muriers, un passage sous la route de Grenade permettant la liaison directe entre le Ritouret et le centre-ville.

Pour environ 7 000 habitants, l'édification des 1 950 logements très diversifiés mais, toujours peu élevés et donc à taille humaine, comprenant des collectifs locatifs ou avec accession à la propriété vendus à des prix raisonnables et branchés sur le réseau de chauffage par géothermie (4) ou des pavillons individuels, se terminera vers 1983.

Une place occupe le centre de toutes ces constructions.

### **La place des Marronniers**

Elle est baptisée ainsi le 25 mai 1976 d'un nom d'arbre comme toutes les voies (avenues, rues, cheminements) jusqu'à Bélisaire suivies à partir de l'avenue de



*La place un jour de marché - Cliché photothèque municipale*



*Cliché photothèque municipale*

Cornebarrieu par des noms de fleurs jusqu'aux Baradels (5).

Cette vraie place de forme rectangulaire, pas très grande (1 386 m<sup>2</sup>), prend son véritable aspect entre 1978 et 1981 avec la plantation de pins-parasols récemment remplacés par des « feuillus » à haute tige et racines plongeantes. Bordées par des commerces, des cafés et des restaurants, une boîte aux lettres, elle joue bien son rôle d'attractivité.

En 1979, un supermarché SUMA (6) occupait tout le côté gauche en venant de l'avenue des Pins. Les familles y faisaient les courses car, d'après des témoins de l'époque, « *il n'y avait pas grand-chose à Blagnac, les supérettes du centre semblaient loin* ».

D'autres se souviennent que le Suma « *servait de ralliement entre copains avec achat de bonbons au Tabac, roulades dans l'herbe au parc, course dans les tournesols quand il n'y avait pas Odysud* »

D'autres encore ont su énumérer la liste des commerces présents en 1979. Du côté opposé au Suma, la pharmacie et le Tabac-Pressé existaient déjà suivis d'une « *cave* » à la place de « *Comme à la maison* », d'une poissonnerie rapidement remplacée par un dépôt de pain approvisionné par la boulangerie en face de l'église, un marchand de légumes et une petite boucherie. Sur le plan non alimentaire, les habitants pouvaient aller chez un coiffeur, un marchand de vêtements et dans une salle de sport.

**suma**

**Centre Commercial « LE PARC »**  
Zone du Ritouret - Place des Marronniers  
Tél. : (61) 71.23.61 - 31700 BLAGNAC

**UN CHOIX MONSTRE...**  
**à deux pas de CHEZ VOUS**

Parking gratuit

**suma** **PROUVE**  
**QU'IL DEFEND**  
**LE CONSOMMATEUR !**

Un incendie a ravagé SUMA vers 1990 et toute la configuration a changé. À la place, se sont installés un cordonnier, un magasin de prêt à porter, un « *toiletage pour chiens et chats* » et la « *retoucheuse* » la seule qui s'y trouve encore et enfin, à l'angle côté parking, le petit supermarché Carrefour, fréquenté par les riverains et par des clients extérieurs au quartier.

Cette place, desservie par un arrêt du tramway depuis 2010, se situe au cœur du quartier, « ...au nord du parc d'Odysseus, à proximité de petits immeubles, de commerces de quartier...du collège Henri-Guillaumet, de la crèche Blanche neige, d'écoles maternelles », d'équipements sportifs (cours de tennis, plaine de jeux...) et du centre culturel d'Odysseus dont le rayonnement déborde des limites blagnacaises pour s'étendre à toute la région.

Aujourd'hui comme hier, elle constitue un lieu de vie important au centre du quartier telle une place de village, et offre à qui veut bien le voir, un lieu agréable avec l'ombre de ses arbres et son bassin, source de fraîcheur en été et royaume des canards et des poissons rouges qui nagent près des plantes aquatiques.

Elle est aussi la liaison entre la ville et le parc de 10 hectares, agrémenté d'un lac et même la véritable entrée de celui-ci « faisant bien la transition piétonne entre les parties du quartier construites et ce parc, entre l'urbain et la nature ». Elle en tire sa particularité, son originalité par rapport aux autres places blagnacaises.

Des jardinières près de l'avenue des Pins et des parterres de fleurs face à l'entrée du parc et le long du chemin menant au parking placé à l'arrière du supermarché, l'émaillent de taches de couleurs. Dommage que les containers à ordures, pourtant indispensables, soient si visibles en bordure de l'avenue des Tilleuls.

Animée tous les jours par les habitués des cafés et des restaurants, elle l'est encore plus le mercredi après-midi par la présence du marché de plein vent, demandé en 2004 par les habitants et effectif depuis le 4 avril 2012 ou lors de fêtes comme Noël... Sur un autre plan et toujours côté animation : le marchand de journaux, fermé depuis plusieurs mois, va normalement rouvrir à l'automne prochain et attirer à nouveau une nombreuse clientèle un peu perdue en son absence.

La place des Marronniers aux multiples atouts, est malheureusement victime des maux de notre époque : incivilités en tout genre, dépôts sauvages, bruits de jour et de nuit, rodéos en engins lancés à vive allure au risque de renverser une personne âgée ou une poussette, circulation de drogue et autres problèmes. Inquiets pour leur sécurité et leur tranquillité, les habitants ont fait appel à la municipalité, revendiquant en plus un peu plus d'animation dans leur quartier.

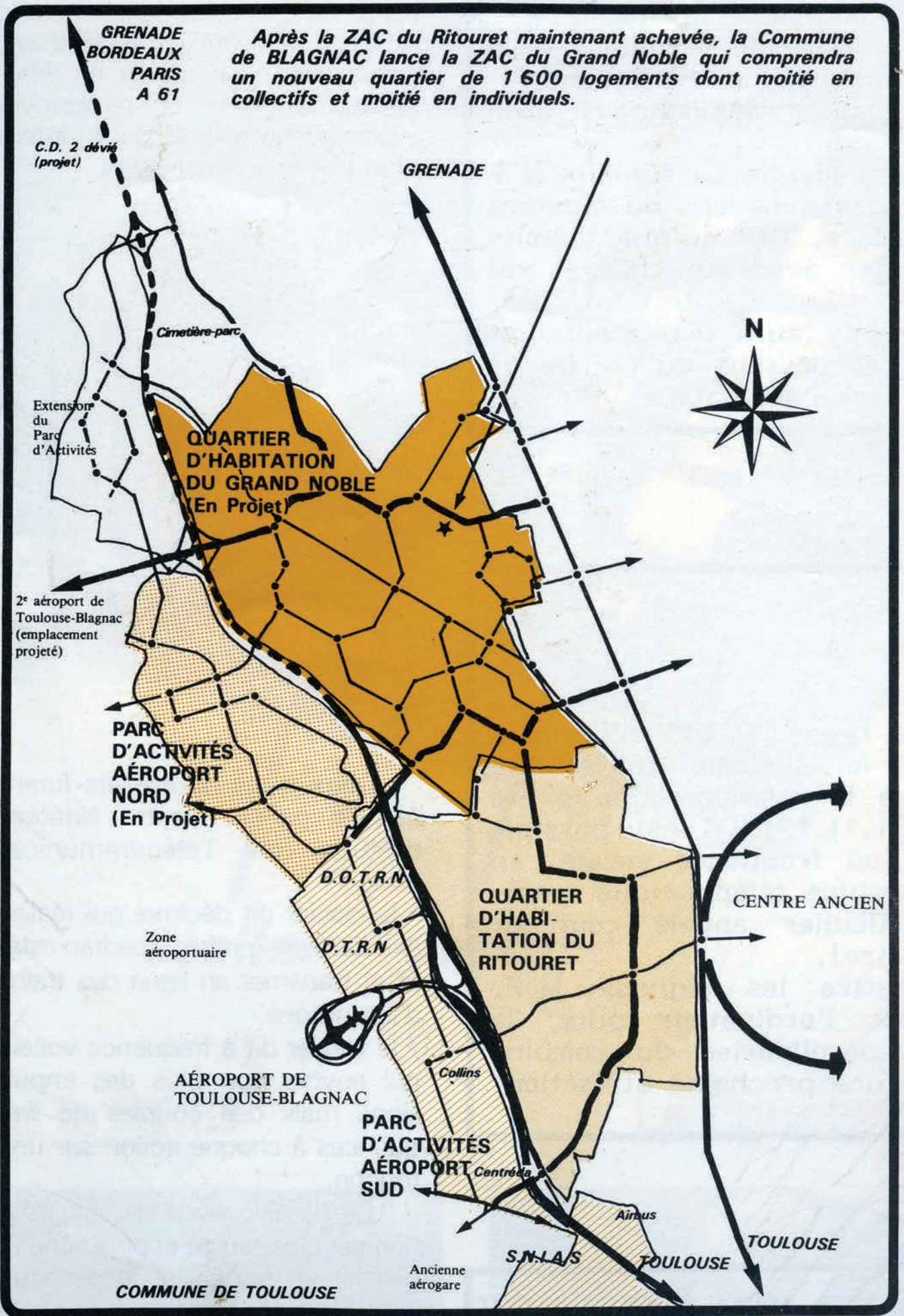
Aussi, depuis mars de cette année 2023, le maire, Joseph Carles, a organisé un atelier urbain dans lequel habitants, membres d'associations et des services municipaux réfléchissent ensemble et tentent d'apporter des solutions. Déjà des améliorations ont vu le jour : les policiers municipaux et nationaux font d'avantage de rondes ; le 28 juin dernier, des stands se sont installés sur la place autour « de la prévention et de la sécurité » avec les forces de l'ordre, un club sportif, les pompiers... À partir « des constats partagés dans ces ateliers et des possibilités techniques, il sera établi des scénarios d'aménagement et d'animation » de la place et du quartier.

En résumé, le quartier du Ritouret, avec sa place des Marronniers, « ses grands espaces, les couleurs où se mêlent toutes les nuances chaudes de l'ocre jaune, beige, rouge ou rosé des pavillons et des immeubles » est jugé par Guy Éché comme « une réussite incontestable et un lieu où il fait bon vivre ». Il ajoute très justement qu'avec ce nouveau quartier « le centre animé de Blagnac est fait de deux pôles : le centre culturel et la place de l'église ou encore entre les espaces verts du Ramier et ceux du Ritouret ».

## **LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉE DU GRAND NOBLE**

Le 30 décembre 1982, dans la séance du conseil municipal, le maire, Jacques Puig fait remarquer que « le parc industriel aéroportuaire lié à la création du nouvel aéroport de Toulouse-Blagnac sous l'égide et la conduite de la Chambre de Commerce et d'industrie et, dans le prolongement de celui-ci, le quartier du Ritouret avec de nouveaux équipements

Après la ZAC du Ritouret maintenant achevée, la Commune de **BLAGNAC** lance la ZAC du Grand Noble qui comprendra un nouveau quartier de 1 600 logements dont moitié en collectifs et moitié en individuels.





Le parc  
du Grand-Noble -  
Cliché BHM

*et surtout un habitat social de qualité sont maintenant terminés »*

Aussi, pour suivre la croissance de la ville, il propose, approuvé par les conseillers municipaux, d'adopter le dossier de création et de réalisation de la Z.A.C. du Grand Noble à usage d'habitation et d'activités dépassant les 200 hectares au nord-ouest de la commune. Le programme d'études pour cet aménagement débute dès 1980 avec les mêmes acteurs que pour le Ritouret : l'AEPRAC et l'AUAT. Mais, déjà, depuis 1970, « la commune a mis en œuvre une politique active dans le souci de maîtriser au mieux son développement urbain en créant une zone d'aménagement différencié (Z.A.D.) de 223 hectares sur le secteur du Grand Noble » et a préparé l'avenir en achetant des terrains comme l'y autorise le classement de cette zone. En plus, dès le 16 novembre 1973, une convention conclue avec le Fonds National d'Aménagement Foncier et d'Urbanisme accorde à la commune 265 760 francs pour l'acquisition de ces terrains, versés en mars 1974. Cette somme a pu être renouvelée trois fois, la dernière en juin 1984.

Toujours dans la séance du 30 décembre 1982, le maire ajoute « qu'avec le quartier du Grand Noble, la commune entend dépasser la simple action d'accompagnement par le logement pour conférer aux quartiers nord une vocation élargie à tous les domaines économiques et urbains. Le programme de cette opération complexe car plurifonctionnel » découle de « l'ambition de la ville à réussir sa croissance par un parfait équilibre entre l'emploi, l'habitat et les loisirs urbains, dans un cadre urbanistique et architectural de qualité ».

Ainsi, le projet, définitif en juillet 1983, prévoit, pour la décennie à venir, « la construction de 1 100 logements sur 50 hectares, l'aménagement de 15 hectares d'espaces verts et sportifs » et pour renforcer la vocation économique du Grand Noble, « la création d'environ 2 800 emplois répartis dans l'industrie aéronautique ou technologique sur 32 hectares dans la zone aéroportuaire, 10 hectares pour l'artisanat à Font Grasse, notamment dans les bâtiments rénovés de l'ancienne usine d'équarrissage, 5 hectares de bureaux à proximité de l'immeuble solaire et enfin 4 000 mètres carrés de commerces ».

La commune conduit elle-même l'action d'aménagement du Grand Noble en « Régie Directe Communale avec le concours du département de la Haute-Garonne pour les grandes infrastructures routières intégrées et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse pour les équipements hydrauliques de l'aéroport et de la zone aéroportuaire ainsi que pour l'aménagement du bassin du Riou ».

Le public peut voir en mairie le dossier du projet de la création de la Z.A.C. du Grand Noble du 2 novembre 1983 jusqu'au 6 janvier 1984.

Le Grand Noble passe véritablement de Z.A.D. en Z.A.C. avec l'arrêté du ministre de l'Urbanisme, du Logement et des Transports du 18 janvier 1985 approuvant le

dossier de création de ce nouveau quartier. La déclaration d'Utilité Publique date du 4 juillet suivant et l'approbation par les autorités du Plan d'Aménagement de la zone, du 27 novembre de la même année.

Le cabinet HIRTZ qui a déjà réalisé le parc du Ritouret, se voit confier, en juin 1983, le « *verdissement* » du Grand Noble par la création d'un parc urbain de 5 hectares autour de la plaine du Riou. Il tient compte de la flore, de la faune, de l'hydrologie et le rend compatible avec les installations prévues pour 2 450 000 francs, financé à 50% par le ministre de l'Environnement. En 1992, sera installée la fontaine en cascade, sculpture de Béatrice Germy, alliance réussie de l'art et de la nature. Ce parc par comparaison avec celui du Ritouret, prend le nom de « *Parc du Grand Noble* » le 20 avril 1989. Après le parc, suivent au cours des huit ou neuf années à venir, des plantations le long des rues et du Riou et dans les espaces laissés libres au pied des immeubles. Tous ces aménagements paysagers, contribuent à parsemer de vert ce nouveau quartier comme tous les autres de la ville.

L'école maternelle  
vue du Riou  
Cliché BHM



Le montant de l'assainissement s'élève à 3 009 270 francs auquel s'ajoute le coût des infrastructures routières et les équipements. La taxe professionnelle versée par les entreprises de plus en plus nombreuses, les subventions de l'État, de la région et du département et les emprunts de la commune couvrent les dépenses. À la clôture de l'exercice 1987, les conseillers municipaux font remarquer que « *malgré un endettement nettement supérieur aux moyennes régionales et nationales, la situation*

## GRAND NOBLE

Le « Grand Noble » est une grosse ferme qui existait déjà au XVIII<sup>e</sup> siècle avec dépendances et pigeonnier. Elle est toujours là aujourd'hui, un peu cachée toutefois.



*financière de Blagnac peut être considérée comme bonne en raison d'une assiette fiscale qui demeure encore favorable et d'une aisance certaine de trésorerie ».*

Durant l'été 1987, l'aménagement de cette Z.A.C. débute par l'édification d'une part de la patinoire de taille olympique, une des plus importantes du sud de la France, située dans le prolongement de l'avenue des Pins, réalisée par l'entreprise SAES pour un montant de 33 millions de francs, subventionnée à plus de 50% par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, la région et le département et d'autre part, d'un collectif de 138 logements locatifs dans le prolongement de la patinoire et à l'arrière de 28 maisons individuelles, œuvre de la SEMIB.

La patinoire sera inaugurée en janvier 1989 tandis que immeubles et pavillons reliés par de nouvelles rues, proposés par différents constructeurs, continuent de sortir peu à peu de terre afin d'accueillir plus de cinq mille habitants.

Comme pour le Ritouret, les quartiers d'habitation du Grand Noble se bâtissent avec la volonté de préserver l'environnement et la qualité de vie. Les grandes orientations voulues par une équipe composée d'élus, de techniciens, d'urbanistes et d'architectes « *s'inspirent de celles qui ont fait du Ritouret un quartier parfaitement homogène* ». Dans le Grand Noble « *s'imbriquent* » aussi « *en un ensemble harmonieux toutes les composantes urbaines que sont l'emploi, l'habitat et les services* ». En mai 1988, les conseillers municipaux envisagent l'implantation d'une école maternelle près du Riou sur un terrain de 2 500 mètres carrés. Mais, après réflexion, il leur apparaît « *plus judicieux de regrouper plusieurs équipements et de réaliser un complexe jeune enfance de 4 classes et d'un restaurant* », d'une crèche et d'une halte-garderie. Un concours d'architectes est lancé. Le cabinet HERMET, 4 rue Taupin à Toulouse, l'emporte pour une somme avoisinant les 9 000 000 francs. L'école maternelle de « *l'Unité Petite Enfance* » ouvre en septembre 1989, la crèche et la halte-garderie suivront en 1990.

Sur le terrain voisin séparé par le Riou, d'une superficie de 2 000 mètres carrés, les élus pensent y implanter un Centre d'activités sociales et culturelles, en fait ce sera le Pôle Emploi.

De plus, apparaissent, échelonnés de 1989 à 2000, sur le plan scolaire : le C.E.S. (Jean-Mermoz, inauguré le 6 mars 1992, en présence de M. Lionel Jospin, ministre de l'Éducation nationale), une école élémentaire (René-Cassin) et leur gymnase ; sur le plan sportif, le Complexe du Grand Noble et enfin sur le plan économique et de l'emploi, des entreprises, en particulier près de la zone aéroportuaire, et le Centre commercial Leclerc.

La même équipe a su organiser les lieux de détente et de loisirs près des résidences, créer des points forts pour l'animation, tracer des rues et des places pour que Blagnac sur tout son territoire reste « *une ville agréable en dépit d'une croissance récente et rapide* ».

### **Place de Catalogne**

Véritable porte d'entrée du quartier du Grand Noble, cette place circulaire, d'une superficie de 3 700 mètres carrés, joue le rôle de « *charnière* » entre celui-ci et le Ritouret.

Sa forme évoque une « *arène* » et plus concrètement « *un rond-point* » d'où partent des rues vers la patinoire, le Mail Louis Aragon ou la place de la Révolution (7).

Des arbres, arbustes, bacs de fleurs chaque fois que cela est possible et une pergola avec des plantes grimpantes sur son pourtour atténuent sa minéralité centrale et la rendent malgré tout très agréable. De plus, sa position près de la verdure du Parc du Grand Noble et des Jardins de Catalogne qui ont récemment remplacé les serres municipales compense cet aspect.

Son aménagement débute en 1988 par un parking souterrain de soixante-deux places, réalisé par une entreprise blagnacaise, Sud Ingénierie. Aujourd'hui, régi

Cliché  
photothèque  
municipale



par Toulouse-Métropole (8), il est ouvert à tous, muni de caméras pour la sécurité et fermé la nuit. Le projet initial prévoyait une halle couverte sur la dalle pour un éventuel marché, non réalisée depuis, peut-être à cause de la difficulté voire de l'impossibilité des marchands ambulants à y installer leurs camions.

La même année, s'élevèrent tout autour les premières constructions du Grand Noble, toujours à taille humaine, dans le même esprit que celles du Ritouret. Des immeubles de soixante-deux appartements à usage exclusivement locatif livrés en octobre forment le début de la Résidence de Catalogne. En avril 1989, une seconde tranche porte à cent trente-six logements la capacité de la Résidence. Le rez-de-chaussée abrite des commerces ou des services ainsi que la permanence du quartier : pharmacie, bureau de tabac, coiffeuse, point de restauration rapide, banque, auto-école etc. Malheureusement aujourd'hui, beaucoup ont tiré le rideau tandis qu'une supérette « Casino » vient d'ouvrir.

Cette place, pourtant « décentrée », se veut le centre, le cœur du quartier grâce justement aux commerces et aux professions médicales proches. Elle assume un peu moins cette « vocation » depuis l'arrivée du Centre commercial Leclerc, des nombreuses boutiques et du cinéma à l'autre extrémité du parc urbain.

La place animée  
par les riverains  
- Cliché  
photothèque  
municipale



Le stationnement reste le gros problème de cette place. Les voitures passent et ne s'arrêtent pas. L'arrivée du tramway n'a rien arrangé, lui aussi continue son chemin... Les élus ont bien pensé le faire s'arrêter sur la place. Cela aurait été l'idéal car un arrêt se situe à la patinoire et le suivant au Mail Louis Aragon. Mais, cette idée s'est avérée impossible à réaliser avec la présence du parking. Deux raisons à cela : d'une part, la dalle supporte seulement 250 kilogrammes par mètres carrés, ce qui est trop peu pour les rails et le tramway lui-même, d'autre part, un tramway ne peut pas démarrer dans un virage comme celui qu'il aurait dû prendre pour se diriger vers la rue Louis Aragon. Il a donc fallu choisir entre le parking, absolument nécessaire, et l'arrêt du tramway. La décision a été vite prise, même à regret.

De nombreux passants traversent la place en faisant très attention pour l'atteindre au flux incessant des voitures et au passage insonore du tramway. Certains se reposent un moment sur un banc à l'ombre de la pergola ou surveillent les jeux de leurs enfants qu'ils ne laissent pas y venir seuls, toujours à cause des dangers de la rue.

Même avec quelques difficultés, les habitants ou le CLIC (comité local d'initiative citoyenne) du quartier arrivent à faire vivre la place qui reprend alors son vrai rôle, à l'occasion des animations communes à toute la ville : Noël, la fête de la musique... Parfois, ils organisent un concert donné par la Musique municipale. En revanche, le repas de quartier « déménagement » dans le parc tout proche. Les barbecues et surtout les tables profitent de l'ombre généreuse des arbres. À cause de l'étendue du quartier du Grand Noble, il n'est pas évident d'y faire participer tous ceux qui y demeurent. Qu'importe, ceux qui viennent passent un très bon moment de convivialité.

Depuis début 2022 à la demande du maire, Joseph Carles, qui souhaitait revoir cette place dans son ensemble, une concertation est menée avec les habitants. Aussi, des travaux, en lien avec Toulouse-Métropole, ont déjà commencé : pose d'un revêtement thermique sur le sol de la dalle afin de diminuer la chaleur qui s'en dégage, installation de plateaux ralentisseurs sur l'avenue du Général de Gaulle pour réduire la vitesse des véhicules et rendre la circulation des piétons moins dangereuse.

D'autres aménagements sur cette place vont suivre dans les mois à venir toujours en concertation avec les habitants du quartier.

### **La place Georges Brassens**

Si la place de Catalogne est l'entrée du quartier du Grand Noble, la place Georges Brassens qui porte ce nom depuis le 25 juin 1992, semble en être la sortie.

Ces deux places diffèrent énormément, tout d'abord par leur forme : l'une circulaire, l'autre plutôt carrée. Ensuite, la grande place Georges Brassens (7 757m<sup>2</sup>), située dans l'avenue du même nom, se présente très arborée, verdoyante, avec au sol une vaste pelouse modelée en un semblant de relief, à l'inverse de la place de Catalogne à l'aspect minéral.

Cet aménagement paysager réalisé à l'automne 2000 par les employés des services techniques de la Ville, fait cohabiter cheminements à peine gravillonnés et plantations. Depuis 2010, le tramway qui traverse la place sans difficultés, apporte un peu de bitume dans tout ce vert.

Point stratégique, cette place dessert l'échangeur nord (postérieur à la place) et la voie rapide, la route de Grenade et l'écoquartier d'Andromède. Les nombreuses voitures suivent les voies qui la bordent pour s'y rendre ou pour en revenir.

Des immeubles l'entourent sur deux côtés, les deux autres étant réservés à des établissements d'enseignement : le groupe scolaire Louis-Weidknnet, l'Institut Universitaire de Technologie qui marie la traditionnelle brique à des matériaux novateurs. Avec le C.F.A. Commerces et Services tout proche, elle ressemble à un

*Cliché  
Christophe Picci*



*La place et l'IUT  
- Cliché  
photothèque  
municipale*



« campus urbain ».

Dépourvue de commerces, site particulièrement paisible, lieu de passage ou d'attente, faite pour les piétons, cette place doit son animation aux étudiants, aux enfants, aux usagers du tramway. Le bus 70, en fait le tour, prend des voyageurs en partance vers le centre de Blagnac et vers Toulouse. Ces deux moyens de transport se complètent et la font apprécier par leur présence.

La place Georges-Brassens où domine l'élément végétal, a une identité très « nature » qui la distingue de toutes les autres de la Ville.

Très étendu, le quartier du Grand Noble tire son « charme » de la diversité de ses paysages à l'image de ses deux places reliées en quelques minutes par le tramway. Jalonné d'espaces verts, doté d'infrastructures scolaires, universitaires, sportives, il contribue, comme le Ritouret, au bien vivre qu'offre Blagnac non seulement dans son centre ancien mais aussi dans chacune de ses extensions.

En 1989, les élus pensent qu'avec la réalisation du Grand Noble « point d'orgue et

*point final à l'expansion de la ville », Blagnac a atteint « son seuil de développement maximum ».*

Quelques années plus tard, le nouveau quartier d'Andromède, inauguré le 8 septembre 2006 par le maire, Bernard Keller, démontre le contraire.

## NOTES

1) Un plan d'occupation des sols est un outil juridique qui permet aux collectivités entre autres de délimiter les zones constructibles, de fixer les lieux d'implantation des équipements publics et de la voirie.

2) et 3) : voir l'article de Michel Marbehan dans la revue BQH n° 62

4) : voir l'article de Monique Izaga dans la revue BQH n° 60

5) Dans les années 1980, cela facilitait le découpage sur le plan scolaire : certains enfants allaient à l'école des Prés, les autres à celle du Centre

6) SUMA : enseigne de supermarché créée en 1959 par l'Alsacien Roger Jung. Le premier à Toulouse a été inauguré en août 1969 à Balma-Gramont et remplacé en 1972 par « MAMMOUTH ».

7) Voir la revue Blagnac et son patrimoine page 21

8) Pour mieux connaître « la Communauté d'agglomération » créée par la loi du 12 juillet 1999, née officiellement le 10 et transformée en « Toulouse-Métropole » le 1<sup>er</sup> janvier 2015, voir la revue « *Gouverner Blagnac du Moyen Âge à nos jours* », page 68 à 73

## REMERCIEMENTS

À Didier Chapuy concernant la place des Marronniers à son origine,

À Jean-Claude Magné pour son avis sur la place actuelle,

À Jean-Michel Mazardo, conseiller municipal, pour les renseignements sur la place de Catalogne et la vie du quartier Grand Noble,

À Sandrine Roussel, archiviste de Blagnac, qui a eu la gentillesse de photocopier certains documents,

À toutes les personnes qui ont bien voulu répondre à l'enquête menée sur facebook.

## SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Archives municipales de Blagnac

Série D : 1D34 à 1D40, 33W1, 43W1

Série G : 2G 20

Bulletin Officiel Municipal n° 1, 2, 5, 6, 7, 8

FORUM des années 1980 et 1990

Services municipaux de la mairie de Blagnac : Direction du Développement Urbain Durable ; Département Démocratie Coopérative

ÉCHÉ (Guy) « *BLAGNAC, ville et village* » Toulouse Éché 1985 Toulouse.